AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-7-75062869

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. : (88) 36.24.87

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 57 — 2 juillet 1975

VIGNE

MILDIOU

Dans la plupart des situations, les averses orageuses ayant sévi sur notre région dans la période du 23 au 24, puis du 29 au 30 juin, sont certainement à l'origine de nouvelles contaminations, bien que les taches restent jusqu'à présent rares. Comme la vigne atteint actuellement un stade de très grande sensibilité vis-à-vis de ce champignon, un nouveau traitement est conseillé dès réception de la présente note.

En effet, la floraison s'achève sur la plupart des cépages et les jeunes grains se trouvant sans protection (chute du capuchon floral) sont particulièrement vulnérables aux attaques de Rot-gris.

A signaler que le concours "Mildiou" reste toujours ouvert.

OIDIUM

Dans les parcelles présentant des attaques d'Oïdium et dont un soufrage en poudre n'a pas été réalisé (voir notre note n° 56 du 26 juin), joindre obligatoirement un soufre mouillable à la bouillie destinée à combattre le Mildiou.

BOTRYTIS (pourriture grise)

Ce champignon parasite, très commun, responsable de la pourriture grise, commence actuellement à se manifester sur feuilles et parfois sur jeunes grappes. Rappelons que la lutte chimique contre la pourriture grise reste à l'étude et ne donne encore que partiellement satisfaction. Dans l'état actuel de nos connaissances, les traitements spécifiques sont appliqués aux stades phénologiques suivants (méthode dite "standard" ou "C.E.B.") :

- stade fin de floraison - nouaison (chute des capuchons floraux)
- stade fermeture de la grappe
- stade début de véraison
- stade 3 semaines avant la récolte.

Les fongicides indiqués ci-dessous sont en autorisation provisoire de vente (doses de matière active/hectolitre) :

- thirame	: 320 g	- bénomyl (Benlate)	: 50 g
- folpel	: 200 g	- méthylthiophanate (Pelt 44)	: 140 g
- dichlofluanide (Euparène)	: 125 g	- glycophène (Rovral)	: 75 g
- carbendazim (Bavistine)	: 50 g		

Certaines spécialités (associations de matières actives) sont recommandées par l'Industrie pour lutter à la fois contre le Mildiou et le Botrytis. L'expérimentation concernant ces produits se poursuit, les résultats obtenus étant très variables ; néanmoins, dans les parcelles atteintes et à défaut d'un traitement spécifique, il est cependant conseillé d'effectuer le traitement destiné à combattre le Mildiou avec un fongicide possédant également une action contre le Botrytis :

- dichlofluanide (Euparène)
- folpel (nombreuses spécialités)

420

.../...

On peut également utiliser des spécialités commerciales contenant des mélanges de matières actives suivantes :

- cuivre + dichlofluanide (Cupro-Euparène ; Cuprofix-Euparène)
- folpel + cuivre (nombreuses spécialités)
- folpel + thirame (Botamac)
- manèbe + méthylthiophanate(Organil 644).

/ ARBRES FRUITIERS /

- POMMIER - POIRIER -

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Légère reprise des captures à la fin du premier vol, durant la période du 23 au 28 juin.

Pendant la dernière décade du mois de juin, les conditions climatiques (températures crépusculaires) ont été favorables aux accouplements dans la plupart des vergers de la Circonscription. De nouvelles pontes ayant été déposées, il faut s'attendre d'ici quelques jours à de nouvelles pénétrations.

Il est par conséquent recommandé de renouveler le traitement insecticide dans la période du 7 au 10 juillet.

OIDIUM

Poursuivre la protection contre ce champignon, notamment sur les variétés sensibles. Dans les vergers fortement infestés, il est en outre conseillé de couper et de brûler les pousses oïdiées.

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers comportant des taches, poursuivre la protection.

PUCERONS

On note actuellement une légère recrudescence de ces ravageurs. Suivre leur évolution et intervenir si nécessaire avec un produit efficace vis-à-vis du Carpocapse et des Pucerons.

/ GRANDES CULTURES /

- CEREALES -

PUCERONS SUR CEREALES

Dans la plupart des secteurs céréaliers de la Circonscription, il est constaté des foyers de diverses espèces de Pucerons sur feuilles et sur épis, et ce, malgré les précipitations de ces derniers jours. Les dégâts effectifs sur les céréales étant provoqués en moyenne dès que l'on constate 20 à 25 pucerons par épi, il est par conséquent conseillé d'éviter d'atteindre de telles pullulations. Dans de telles conditions :

- le seuil de 10 Pucerons par épi pour les blés dont les grains sont au stade amande aqueuse justifie un traitement.

- le seuil de 15 Pucerons par épi pour les blés se trouvant au stade amande laiteuse nécessite un traitement (les petits pucerons seront comptés pour 1/2 unité).

Les comptages doivent être effectués à l'intérieur du champ et non seulement sur les bordures où les populations sont souvent plus abondantes. Par ailleurs, il est inutile d'effectuer un traitement à partir du moment où les grains atteignent le stade farineux : en effet, les pucerons quittent les épis dès ce stade et les auxiliaires alors présents ont une action sur la population des Pucerons restants ; tout traitement tardif serait en outre inutile, voire nuisible.

Dans le cas où un traitement serait à envisager, prendre soin d'utiliser un produit non dangereux pour les abeilles ; en effet, ces dernières sont attirées par le miellat des Pucerons. On pourra utiliser la phosalone, le diéthion ou l'endosulfan. A noter que ces produits n'étant pas homologués pour de tels usages, la responsabilité de leur utilisation repose entièrement sur l'agriculteur qui les emploie.

.../...

- BETTERAVES -

PUCERONS

A ce jour, les infestations de Pucerons sont très faibles ; nous conseillons cependant aux producteurs de surveiller leur parcelle, afin de déceler et de combattre rapidement les éventuels foyers de Pucerons, pour limiter les infestations ultérieures par le virus de la jaunisse de la betterave.

- POMMES DE TERRE -

MILDIOU

L'apparition des premières taches a été signalée dans les Vosges. Les fortes averses orageuses de la semaine dernière ont été à l'origine des nouvelles contaminations par le Mildiou.

Comme le temps actuel (temps brumeux, rosées matinales) maintient au niveau des cultures une humidité prolongée favorable à l'évolution du Mildiou, renouveler la protection fongicide dans les meilleurs délais.

Ce traitement est étendu à toutes les cultures de pommes de terre sensibles de la Circonscription. La pulvérisation est à effectuer avec soin afin d'assurer une bonne protection du feuillage et des tiges pour éviter la contamination des tubercules, la tubérisation étant déjà bien avancée sur variétés demi-précoces en cours de floraison (Bintje...).

DORYPHORE

Dans de nombreuses plantations non encore protégées jusqu'à ce jour, on observe d'importantes pullulations de ce ravageur en toutes régions. Intervenir si nécessaire en traitement mixte.

/ CULTURES ORNEMENTALES /

- ROSIERS -

OIDIUM

Les conditions atmosphériques de ces derniers jours ont favorisé la contamination des rosiers par le champignon. Prendre soin de traiter dès à présent le feuillage et les boutons floraux avec l'un des produits suivants :

- chinométhionate : 7,50 g/hl (Morestan)
- chloraniforméthane : 35 g/hl (Imugan)
- dichlofluanide : 150 g/hl (Euparène)
- dinocap : 25 g/hl (Karathane, Dymox, Crotothane, Sovicap)
- ditalinphos : 50 g/hl (Plondrel)
- dodémorphe : 100 g/hl (Mehlthaumittel)
- soufre trituré et sublimé en poudrage.
- soufre micronisé mouillable : 600 g/hl
- dodémorphe + doguadine : 85 g + 175 g (Badiline rose)
- triforine : 30 g/hl (Funginex).

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON
J. GENNATAS
C. JANUS

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE & LORRAINE"
J. HARRANGER

421